



N°1089  
Entrée le 06.08.2024  
Chambre des Députés  
Déclarée recevable  
Président de la Chambre des Députés  
(s.) Claude Wiseler  
Luxembourg, le 07.08.2024  
Chambre des Députés

Monsieur Claude Wiseler  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 6 août 2024

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, nous vous prions de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la ministre de la Justice.

Le Code pénal prévoit un catalogue de peines, dont la réclusion à vie, un emprisonnement fermé de vingt à trente ans, qui est la plus élevée à pouvoir être prononcée. Elle punit, entre autres, des crimes comme l'attentat contre la vie du Grand-Duc ou le meurtre.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Madame la ministre de la Justice :

- Sous quelles modalités la réclusion à vie est, le plus souvent, exécutée en pratique ? Quels sont les facteurs déterminant son mode d'exécution ?
- Au Luxembourg, combien de réclusion à vie ont-été prononcées les cinq dernières années ?
- Combien de ces peines ont été exécutées sans libération anticipée ces dernières décennies ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre profond respect.

Mars Di Bartolomeo  
Député

Dan Biancalana  
Député